



Municipalité de Val-des-Monts  
1, route du Carrefour  
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400  
Télec. : 819 457-4141  
[www.val-des-monts.net](http://www.val-des-monts.net)

## AVIS PUBLIC

---

### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

La Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 2 mars 2021 :

1. La résolution portant le numéro 21-03-063, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 887-21 – Pour assujettir le paiement d'une compensation pour services municipaux aux propriétaires d'immeubles situés sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts et visés par l'article 204, alinéa 19, de la Loi sur la fiscalité municipale.

LEDIT RÈGLEMENT PEUT ÊTRE CONSULTÉ SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ AU [WWW.VAL-DES-MONTS.NET](http://WWW.VAL-DES-MONTS.NET).

LE PRÉSENT RÈGLEMENT ENTRERA EN VIGUEUR APRÈS L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS ÉDICTÉES PAR LA LOI.

FAIT à Val-des-Monts ce cinquième jour du mois de mars DEUX MILLE VINGT ET UN.

La Directrice des services administratifs  
et Secrétaire-trésorière adjointe,

Myrian Nadon